



CONSTITUANTE

Ou plutôt Assemblée
constituante

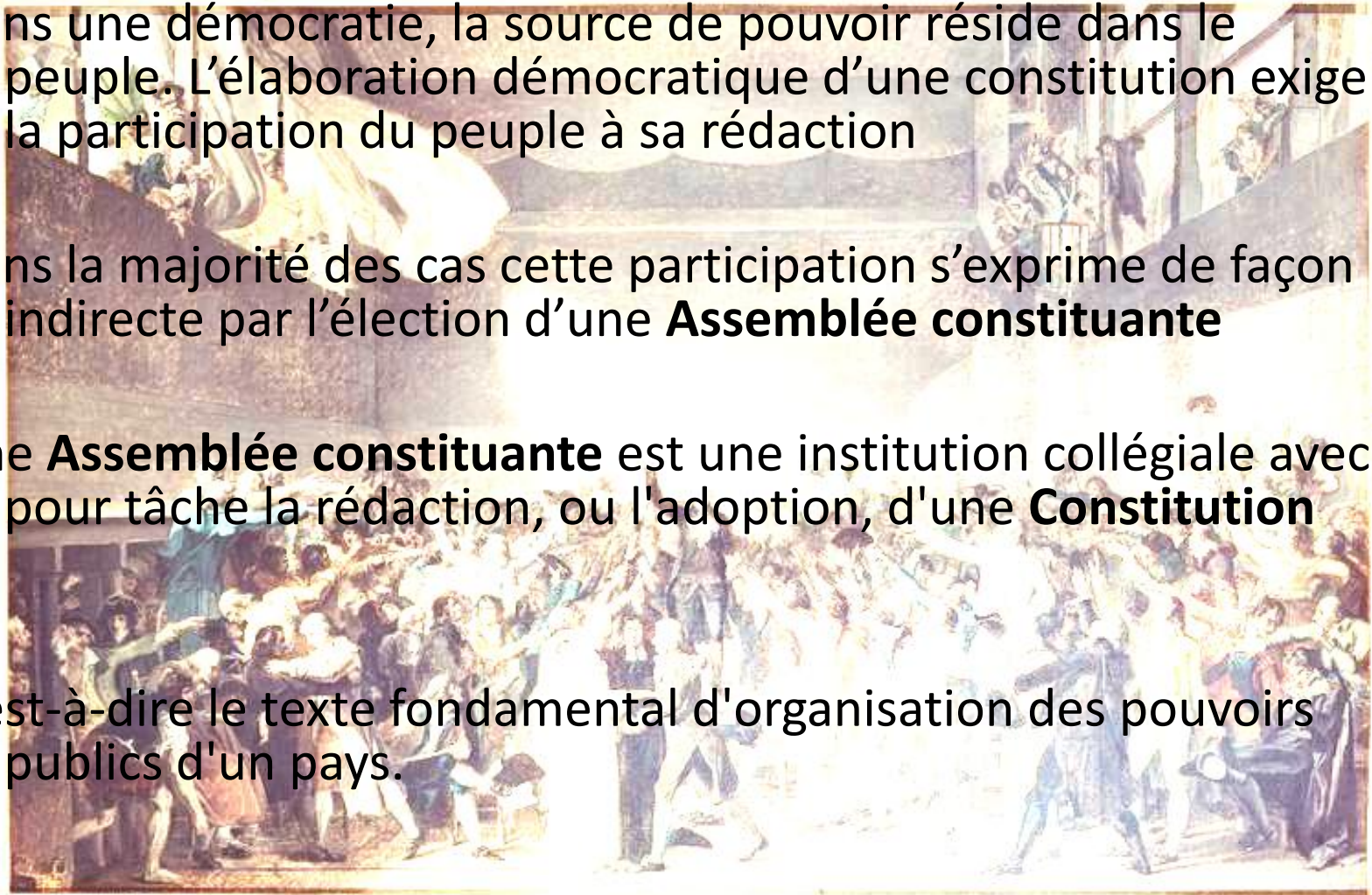
Qu'est ce que c'est ???

Dans une démocratie, la source de pouvoir réside dans le peuple. L'élaboration démocratique d'une constitution exige la participation du peuple à sa rédaction

Dans la majorité des cas cette participation s'exprime de façon indirecte par l'élection d'une **Assemblée constituante**

Une **Assemblée constituante** est une institution collégiale avec pour tâche la rédaction, ou l'adoption, d'une **Constitution**

c'est-à-dire le texte fondamental d'organisation des pouvoirs publics d'un pays.





Qui sont les membres de cette assemblée?

La façon dont les membres de l'assemblée sont désignés dépend des circonstances et des pays.

L'assemblée peut détenir le pouvoir constituant par les circonstances de faits,

à la suite d'une crise de régime

(révolution, guerre civile, coup d'état, , invasion...).

Les membres peuvent être désignés expressément pour cette tâche, ou bien avoir d'autres fonctions institutionnelles, voire s'autoproclamer.



Les travaux de l'Assemblée

Le résultat des travaux de l'assemblée peut n'être qu'un projet qui devra être entériné par le détenteur du pouvoir (par exemple par un référendum)

Ces travaux peuvent aboutir sur une constitution entièrement nouvelle ou une simple modification plus ou moins importante.



DES EXEMPLES



En ÉGYPTTE

|
À la suite de la révolution de 2011, des élections sont organisées, et les députés constituants sont chargés de rédiger une nouvelle constitution.

Cette assemblée sera dissoute et suite à de nombreuses péripéties une constitution verra le jour en 2012



En ISLANDE

La Constitution islandaise adoptée en 1944 n'a pas connu de grandes révisions.

Les faiblesses de ce texte apparaissent au grand jour au moment de la crise financière islandaise qui déclenche à l'automne 2008 un mouvement révolutionnaire, puis la chute du gouvernement.

L'Alliance social-démocrate et le Mouvement des verts et de gauche forment un gouvernement de coalition intérimaire, avant de remporter une victoire historique lors élections législatives d'avril 2009. Dans leur programme, figure entre autres l'élection d'une **Assemblée constituante**.



AUX ETATS UNIS

A la suite de l'indépendance vis-à-vis de la Grande Bretagne (4-07-1776)

Une Assemblée élue par les 13 Etats est initialement prévue pour traiter des problèmes c'est :

La **Convention Constitutionnelle de Philadelphie (Pensylvannie)** a eu lieu du 25 Mai au 17 Septembre 1787

Elle aboutit en la rédaction et l'adoption de la Constitution des Etats Unis toujours en vigueur aujourd'hui.

La volonté de nombreux participants (55 délégués) était en effet d'instaurer un nouveau mode de gouvernement plutôt que de corriger simplement celui établi par les Articles de la Confédération.

Les principaux « pères fondateurs » sont Georges Washington, James Madison, Thomas Jefferson, Benjamin Franklin, Alexander Hamilton et John Jay

En FRANCE



L'Assemblée constituante de 1789

La première assemblée constituante fut fondée par des députés des Etats Généraux lorsqu'ils s'érigèrent d'eux-mêmes en une « Assemblée Nationale » le 17 juin 1789.

Cette assemblée devient l'*Assemblée nationale constituante*.

La constitution qu'elle met en place le 3 septembre 1791 consacre une monarchie constitutionnelle.

L'Assemblée constituante de 1848

Selon la tradition républicaine de 1789 à 1792, le gouvernement provisoire décide de faire rédiger la nouvelle constitution par une assemblée constituante, qui est élue au suffrage universel direct masculin le 23 avril par 7 800 000 Français.

L'Assemblée souhaite un texte de compromis pour maintenir un ordre social libéral. Un projet est rédigé par un Comité de Constitution de 18 membres qui est discuté en Assemblée plénière et aboutit à un accord le 4 novembre.

L'Assemblée nationale constituante de 1871

La République est proclamée à Paris le 4 septembre 1870 à la suite de la défaite de Sedan et les républicains constituent un gouvernement provisoire, le Gouvernement de la Défense nationale, lequel signe un armistice avec la Prusse le 28 janvier 1871.

L'Assemblée nationale est élue le 8 février 1871 à la demande de la Prusse. Elle se proclame constituante le 31 août 1871 (loi Rivet).

La Troisième République fut définitivement instaurée le 30 janvier 1875 par l'adoption, à une voix de majorité, en première lecture 353 contre 352, puis à une plus large majorité en deuxième lecture 413 contre 248,.

Ayant rempli son rôle, l'Assemblée se sépara le 31 décembre 1875.

Les Assemblées constituantes de la IV^e République

Le CFLN, organe politique de la Résistance, se déclare (GPRF) le 2 Juin 1944

__Le **21 octobre 1945**, à la question : « Voulez-vous que l'assemblée élue ce jour soit constituante ? », une très large majorité des électeurs et électrices (le droit de vote des femmes date de 1944) répondent oui. Ainsi, le référendum du 21 octobre établit une Assemblée nationale constituante, élue le même jour.

Elle est chargée de rédiger une nouvelle Constitution: celle de la IV^{ème} République

Un premier projet de Constitution est rejeté par référendum le 5 Mai 1946.

__Une nouvelle Assemblée constituante est élue le 2 juin et la constitution est définitivement adoptée par référendum 13 octobre 1946.

Elle entre en vigueur le **27 octobre 1946**.



En France

Plus précisément en 1945 et en
1946



En France : Pourquoi une constituante?

Pour changer de constitution et ce n'est pas une idée nouvelle au PCF:

- Cahiers du communisme mars 1964:

« *Pourquoi faut il changer de constitution?* »

Et plus récemment:

- Programme du FdG 2011 page 61

« *Convoquer l'Assemblée constituante de la VIème République* »

Les arguments sont les suivants et ont un rapport avec la
Crise